



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur-Fraternité-Justice

Nom de l'AC : Le Centre National de Cardiologie

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES INTERNES

1. Contexte :

Le Centre National de Cardiologie envisage de recruter, les quatre (4) membres de sa Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP), suivant une procédure de sélection interne, parmi ses fonctionnaires et contractuels ayant chacun dans son domaine, les exigences de qualifications (la formation et l'expérience) requises pour la fonction de membre de la CPMP.

Cette CPMP est l'organe chargé, au sein du Centre National de Cardiologie de la conduite de la procédure de passation des marchés publics dont le montant est supérieur ou égal au seuil de compétence déterminé par Arrêté du Premier Ministre n° 0810 du 17 aout 2022.

La sélection interne sera effectuée sur la base de critères d'intégrité morale, de qualification et d'expérience dans les domaines ci-dessous

Les membres de la CPMP seront sélectionnés par une commission désignée à cet effet, suivant une procédure de sélection interne. Ils doivent avoir une expérience minimale en marchés ou achats publics et répondre, au moins, à l'un des profils suivants :

- Spécialiste en passation des marchés publics ;
- Juriste, administrateur, ou financier (comptabilité, audit, inspecteur principal du trésor) ou tout autre profil ;
- Économiste, gestion, management ;
- Ingénieur ;
- Pharmacien, médecin ou technicien supérieur de santé
- Tout autre profil, avec des qualifications en passation de marchés publics.

Le registre d'inscription des candidatures sera ouvert au Secrétariat du Centre National de Cardiologie pendant la période allant du mardi 13 décembre 2022 au 03 janvier 2023, tous les jours du lundi au jeudi de 9^h à 15^h TU et de 9h00 à 11 h00 les jours du vendredi. Aucun dossier de candidature ne sera accepté après ces délais.

L'ouverture des dossiers de candidatures sera effectuée le mercredi 04 janvier 2023.

2. Profil et qualifications :

Le candidat doit :

- être titulaire, au minimum, d'un diplôme universitaire (Bac +4) ou équivalent dans l'un des domaines cité ci-dessus ou dans d'autres domaines étayés par des qualifications dans les marchés publics,
- disposer d'une expérience professionnelle générale de 10 ans au moins,
- disposer d'une expérience spécifique avérée et attestée de 5 ans au moins, dans le domaine des marchés et achats publics,
- maîtriser l'outil informatique,
- maîtriser le français et / ou l'arabe.

3. Le dossier de candidature doit comporter :

- un CV détaillé et signé sur l'honneur et ne dépassant pas trois (3) pages,
- une lettre de motivation manuscrite adressée au Directeur du Le Centre National de Cardiologie en mentionnant le contact,
- des copies des diplômes ou attestations,
- des copies des documents justifiant l'expérience du candidat,
- une copie de la carte d'identité nationale,
- deux (2) photos d'identité récentes.

Il est rappelé aux candidats que la présentation d'un dossier de candidature incomplet ou comportant de faux documents entraîne son rejet systématique.

Le dossier de candidature doit être déposé, sous pli fermé et portant la mention : « candidature au poste de membre de la CPMP du Centre National de Cardiologie » au plus tard le mardi 03 janvier 2023 à 15^h TU au Secrétariat du Centre National de Cardiologie, sise au Centre National de Cardiologie, Nouakchott Ouest, route Nouadhibou à coté de la faculté de Médecine à Nouakchott.

La procédure de sélection sera menée par une Commission désignée à cet effet.

4. Modalité de sélection :

a. Examen de la recevabilité et de la conformité des dossiers de candidature.

Dans cette phase, l'examen permettra pour chaque candidat de s'assurer que:

1. la totalité des pièces demandées ont été fournies ;
2. le(s) diplôme(s) ou attestations fourni(s) sont conformes à ceux demandés. A ce niveau, deux non – conformités sont éliminatoires.

b. Evaluation de la qualification et de l'expérience des candidats (/80 points)

Cette phase permettra d'évaluer les dossiers de candidature sur la base des critères définis, conformément à la notation ci – après :

Critères	Note
Qualifications et compétences	15 points
Expérience professionnelle générale	25 points
Expérience professionnelle spécifique	40 points

Seuls les candidats ayant obtenu, dans la phase II, une note supérieure ou égale à **55/80 points** seront admissibles et donc autorisés à se présenter à l'entretien oral avec la commission de sélection.

Ceux qui auront obtenu moins de **55/80 points** seront éliminés.

La Commission de sélection arrêtera et publiera sur le site web du Centre National de Cardiologie et sur le site web de l'ARMP www.aramp.mr et par voie d'affichage dans les locaux du Centre National de Cardiologie la liste des candidats admissibles à passer l'entretien oral.

c. L'entretien oral (/ 20 points)

La date et l'heure de l'entretien oral seront notifiées aux candidats retenus au moins trois (3) jours à l'avance par écrit ou téléphone ou par tout autre moyen de contact.

5. Choix du Candidat

Les douze (12) premiers candidats qui auront obtenu les notes globales (examen de la qualification et de l'expérience + entretien oral) les plus élevées, par ordre de mérite, seront proposés au Directeur du Centre National de Cardiologie qui entérinera le choix définitif des quatre (4) candidats sélectionnés.

Le Centre National de Cardiologie publiera sur son site web (www.cnc.mr) et sur le site web de l'ARMP (www.aramp.mr) et par voie d'affichage dans les locaux de Centre National de Cardiologie le nom des candidats retenus conformément aux textes en vigueur.

NB : Les candidats non retenus peuvent retirer leurs dossiers de candidature trois (3) mois après la publication des noms des candidats retenus.

Pour tous renseignements complémentaires sur le présent appel à candidature, contacter le secrétariat du CNC au téléphone numéro: 44448716.

Nouakchott le 12 décembre 2022

Le Directeur du Centre National de Cardiologie
Pr Ahmed Eba El Welaty

